

Département du Var

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUPS, le 9 avril 2021

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2021

MAIRIE d'AUPS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Présents :

M. FAURE Antoine, Maire

MM. PANTEL Bernard, ROUX Marlène, HUGOU Rémy, TERRASSON Marie Christine, VINCENTELLI Patrick - Adjoint.

MM. DARTUS Monique, DAUPHIN Christine, FOTTORINO Régine, GENDRY Patrick, IVORA Gérard, JAUBERT Léone Monique, MEYERE Xavier, VIRY Roland - Conseillers.

Absents excusés : MM. MEYERE Pierre, POCLET Cécile, SANCHEZ Laurianne.

Mme BONAVENTURE Marie-Françoise procuration M. VINCENTELLI Patrick

M. CIOFI Jean-Pierre procuration M. HUGOU Rémy

Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance, Madame Marlène ROUX se présente et est élue.

ORDRE DU JOUR

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 25 MARS 2021

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance.

Remarques :

☞ Monsieur Patrick GENDRY demande de rectifier le PV du précédent conseil :

Point 5 – Il fait part du risque d'impact économique du projet de l'ancienne coopérative vinicole sur les commerces du centre-ville et la zone d'activités.

Monsieur le Maire rappelle que le projet porte sur les circuits courts.

Point 9 – Enregistrement des séances – Demande d'enregistrer les séances

Monsieur le Maire précise que si enregistrement, cela veut dire que la secrétaire saisira l'ensemble des débats au mot prêt.

Monsieur Patrick GENDRY indique que ce n'est pas le but mais de pouvoir vérifier les discussions et interventions en cas de litige.

Monsieur le Maire signale également qu'il faudrait équiper la salle de réunion d'un outil adapté et performant. Actuellement, ce n'est pas réalisable.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

Monsieur le Maire propose que la chronologie de l'ordre du jour soit modifiée afin de permettre à Madame Monique DARTUS de se retirer après la présentation du point : Subventions aux associations.



Accord unanime du Conseil.

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La parole est donnée à Madame Monique DARTUS.

Présentation des dossiers réceptionnés et des propositions envisagées pour 2021, en tenant compte de l'impact de la crise sanitaires sur le déroulement des manifestations et activités :

ASA Cresson, Sault Ville	500,00 €	Plancher des Chèvres	500,00 €
Vélo Sport Hyérois	1 500,00 €	Promotion Ressources Terroir	30 000,00 €
ABA	2 300,00 €	Radio Verdon	150,00 €
Comité des Fêtes	10 000,00 €	Club 3° âge	600,00 €
Cyclo club aupsois	500,00 €	Tennis club	1 000,00 €
Diane aupsoise	1 400,00 €	Tennis de table	300,00 €
ESART	500,00 €	Arrosants de Valaury	160,00 €
FNACA	200,00 €	Compagnie Carçoise de Tir à l'Arc	50,00 €
Judo	1 000,00 €	Aeria Organisation	2 000,00 €
Ntre Dame Délivrance	500,00 €	Chats Dogs	600,00 €

Elle propose que les subventions soient versées en deux temps comme l'an dernier.

- ✓ Dans un premier temps :
 - Subvention inférieure ou égale à 200 € : Versement unique
 - Subvention supérieure à 200 € : Un acompte égal à 50 % de la subvention votée.

- ✓ Dans un deuxième temps : Le solde, sous conditions :
 - De l'évolution de la crise sanitaire,
 - De l'impact sur les activités
 - Sur présentation de justificatifs et au prorata des actions réalisées.

Association Comité des Fêtes :

Monsieur Patrick GENDRY demande pourquoi la subvention du Comité des Fêtes a été diminuée ?

Monsieur Gérard IVORA demande pourquoi le montant est différent par rapport à l'entretien avec Monsieur le Maire ?

Après vérification, le montant correspond au dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire informe que si nécessaire et si tout était réalisé, le conseil pourrait examiner une demande de subvention complémentaire.

Monsieur Gérard IVORA indique que si toutes les manifestations étaient faites, il faudrait accorder la totalité de la subvention. Par ailleurs, le solde bancaire indiqué dans la demande de subvention est différent de celui arrêté à sa nomination à la présidence de l'association.

Monsieur le Maire rappelle que les bilans pour les dossiers de subventions sont établis par année civile, soit au 31 décembre.

Association Promotion des Ressources du Terroir :

Madame Christine DAUPHIN trouve que le montant est important.

Monsieur le Maire fait remarquer que c'est la seule association qui paie un loyer.

Aeria Organisation :

Monsieur Roland VIRY présente le trail de la truffe qui devrait se dérouler en décembre. Il précise que cela permettra de promouvoir le village et d'avoir un impact auprès des commerçants.

Monsieur Patrick GENDRY indique qu'il a déjà réalisé des trails mais qu'il pense qu'au mois de décembre,

l'impact pour le village sera minime voire nul. Il souhaite que ce ne soit pas le cas. Il demande pourquoi cette association sollicite une subvention à la Mairie, il pourrait voir avec les commerçants. Par expérience, c'est ce qu'il avait fait.

Madame Christine DAUPHIN demande à examiner le dossier de demande de subvention.

Monsieur Patrick GENDRY dit qu'il faut faire les démarches et Monsieur Patrick VINCENTELLI répond que c'est à l'association de le faire et pas à nous.

Monsieur Patrick GENDRY réitère le fait que décembre, n'est pas un bon mois, il espère que cela fonctionne mais reste surpris par ce choix du mois de décembre.

Radio Verdon :

Monsieur Roland VIRY propose de leur accorder la somme demandée car il publie toutes les informations transmises sur les manifestations locales et autres.

Après discussion, il est décidé d'accorder la somme de 150 € au lieu de 100 €.

Le conseil à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus et précise que pour le Comité des Fêtes la subvention sera versée intégralement et que sur présentation d'un dossier, une subvention complémentaire pourra être examinée en fonction des actions réalisées et de l'évolution de la crise sanitaire.

Madame Monique DARTUS quitte la séance à 21 h 04 et donne procuration à Madame Marie Christine TERRASSON.

2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur le Maire se retire de la séance pendant l'examen et le vote du Compte Administratif.

Monsieur PANTEL Bernard assure en son absence la présidence de séance.

La responsable des finances de la commune, présente les Comptes Administratifs de l'année 2020.

➤ Lotissement les Oliviers

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté N-1	0,00 €	Résultat reporté N-1	745 640,12 €
Résultat de clôture	0,00 €	Déficit de clôture	745 640,12 €
		Pour info	
		RAR Dépenses	- €
		RAR Recettes	- €
		Résultat final	745 640,12 €

Résultat global du lotissement les Oliviers : **Déficit : 745 640.12 €**

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

➤ Service Funéraire

Exploitation		Investissement	
Dépenses de l'exercice	8 945,31 €	Dépenses de l'exercice	- €
Recettes de l'exercice	8 079,00 €	Recettes de l'exercice	- €
Résultat de l'exercice	- 866,31 €	Résultat de l'exercice	- €
Excédent reporté N-1	18 115,48 €	Excédent reporté N-1	10 911,89 €
Excédent de clôture	17 249,17 €	Excédent de clôture	10 911,89 €

Résultat global du service Funéraire : **Excédent : 28 161.06 €**

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

➤ Service Eau et Assainissement

Exploitation		Investissement	
Dépenses de l'exercice	326 569,66 €	Dépenses de l'exercice	398 877,76 €
Recettes de l'exercice	512 128,65 €	Recettes de l'exercice	663 841,49 €
Résultat de l'exercice	185 558,99 €	Résultat de l'exercice	264 963,73 €
Excédent reporté N-1	100 943,67 €	Excédent reporté N-1	1 206 258,06 €
Excédent de clôture	286 502,66 €	Excédent de clôture	1 471 221,79 €
		Pour info	
		RAR Dépenses	1 085 130,12 €
		RAR Recettes	85 555,48 €
		Résultat final	471 647,15 €

Résultat global du service eau et assainissement : **Excédent : 758 149.91 €**

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

➤ Commune

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de l'exercice	2 424 532,69 €	Dépenses de l'exercice	973 798,64 €
Recettes de l'exercice	2 799 208,43 €	Recettes de l'exercice	2 114 039,67 €
Résultat de l'exercice	374 675,74 €	Résultat de l'exercice	1 140 241,03 €
Excédent reporté N-1	639 593,48 €	Résultat reporté N-1 -	60 094,96 €
Excédent de clôture	1 014 269,22 €	Excédent de clôture	1 080 146,07 €
		Pour info	
		RAR Dépenses	2 453 496,22 €
		RAR Recettes	1 352 297,72 €
		Résultat final	- 21 052,43 €

Résultat global : **Excédent : 993 216.79 €**

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du percepteur.

Monsieur le Maire réintègre la séance du Conseil, demande le résultat des votes et remercie l'assemblée pour leur vote.

✓ ***INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX***

Avant de poursuivre la séance, Monsieur le Maire communique aux Conseillers, les montants bruts perçus au cours de l'année 2020, par les élus siégeant ou ayant siégé au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés, conformément à la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Le Conseil prend acte de cette information.

✓ ***Service Funéraire : Affectation du résultat d'exploitation***

Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à 17 249,17 €. Le besoin de financement de la section d'investissement est nul.

Proposition : Affectation de 6 000,00 € à l'investissement en prévision de l'acquisition d'un nouveau véhicule et report de 11 249,17 € en section d'exploitation.

*Madame Christine DAUPHIN demande si c'est un véhicule électrique.
Monsieur le Maire dit que pour les longs trajets, c'est difficile de l'envisager.*

Adoption à l'unanimité du Conseil.

✓ ***Service Eau et Assainissement : Affectation du résultat d'exploitation***

Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à : 286 502,66 €. Le besoin de financement de la section d'investissement est nul.

Proposition : Maintien de 91 698,95 € en section d'exploitation et affectation de 194 803,71 € en investissement.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

✓ ***Commune : Affectation du résultat de fonctionnement***

Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à 1 014 269,22 €. Le Besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 21 052,43 €

Proposition : Affectation à l'investissement de 237 978,60 € et report au fonctionnement de 776 290,62 €.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

3 – BUDGETS PRIMITIFS 2021

➤ ***Lotissement les Oliviers – Budget Hors Taxes***

☞ *Section de fonctionnement* : Équilibre de la section à la somme de 745 641.12 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
67	Autres charges except	1.00 €	70	Produit des services	745 000.00 €
			74	Dotations et participations	641.12 €
042	Opération entre sections	745 640.12 €	042	Opérations entre sections	0.00 €
Total		745 641.12 €	Total		745 641.12 €

Explications :

En dépenses : Provision en cas d'écart d'arrondi de TVA et écriture de variation des stocks.

En recettes : Inscription du produit de la vente des terrains ainsi que d'une subvention communale d'équilibre pour solder le budget.

↪ *Section d'investissement* : Équilibre de la section à la somme de 745 640.12 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
001	Déficit reporté	745 640.12 €			
040	Opérations entre sections	0.00 €	040	Opérations entre sections	745 640.12 €
Total		745 640.12 €	Total		745 640.12 €

Explications :

En dépenses : Reprise du déficit reporté 2020.

En recettes : Inscription de la variation des stocks. En fin d'opération, cette section sera égale à zéro.

Le budget est voté par chapitre au niveau de chaque section à l'unanimité.

➤ **Service Funéraire**

↪ *Section d'exploitation* : Equilibre en dépenses et recettes à la somme de : 16 000 €

SECTION D'EXPLOITATION				
Dépenses		Recettes		
011	Charges à caractère général	8 000.00 €	70 Produits des services	4 750.83 €
012	Charges de personnel	6 500.00 €	002 Excédent reporté	17 249.17 €
65	Autres charges de gestion	3 000.00 €		
66	Charges financières	500.00 €		
67	Charges Exceptionnelles	1 000.00 €		
Total		16 000.00 €	Total	16 000.00 €

Sont inscrits en dépenses : Les frais permettant le fonctionnement courant du service s(011 : Carburant et contrôle technique du véhicule, acquisition petits équipements, matériels et fournitures diverses, prestations de services, habillement et formation du personnel et une provision pour frais de carte grise) - 012 : Remboursement des frais de personnel au budget principal – 66 : Les frais bancaire en cas de paiement par internet et le remboursement des intérêt d'un emprunt si acquisition d'un véhicule d'occasion - 67 : Une provision en cas d'annulation pour erreur de facturation.

En recettes : Remboursement par les familles des prestations de service et l'excédent reporté.

↳ *Section d'investissement* : Equilibre de la section à 37 911.89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
16 Emprunts et dettes assimilées	1 911.89 €	10 Dotations, Fds divers et réserves	6 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	36 000.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	21 000.00 €
		001 Résultat reporté	10 911.89 €
Total	37 911.89 €	Total	37 911.89 €

En dépenses : Inscription d'une provision pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion ainsi que le remboursement du capital d'un emprunt (ajusté pour l'équilibre de la section).

En recettes : Inscription de l'excédent de fonctionnement 2020 capitalisé, d'un emprunt et de l'excédent d'investissement 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'AUPS est la seule commune de la CCLGV, à avoir un service funéraire et tient à remercier le personnel.

Le budget est voté par chapitre au niveau de chaque section à l'unanimité.

➤ **Service Eau et Assainissement**

↳ *Section d'exploitation* : Equilibre en dépenses et recettes à la somme de : 450 000 €

SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	170 000.00 €	70 Produits des services	212 200.00 €
65 Autres charges gestion courante	10 000.00 €	74 Subvention d'exploitation	5 000.00 €
66 Charges financières	31 000.00 €	75 Autres produits de gestion	54 465.16 €
67 Charges exceptionnelles	10 049.85 €	002 Excédent reporté	91 698.95 €
042 Opérations ordre entre sections	228 950.15 €	042 Opérations ordre entre sections	86 635.89 €
Total	450 000.00 €	Total	450 000.00 €

En dépenses :

Inscription des frais permettant le fonctionnement courant du service (011 : Participation au Syndicat des Eaux du Verdon, Provision pour renouvellement des compteurs, entretien de réseaux hors programmes, modélisation des réseaux – 65 : Assistance autosurveillance de la STEP, provision pour admission en non-valeur – 66 : Remboursement des intérêts du prêt – 67 : Provisions pour annulation de titres – 042 : Amortissement des travaux des bâtiments et des réseaux.

En recettes :

Inscription (70 : Des surtaxes Eau et Assainissement, de la participation à l'assainissement collectif (PAC) – 74 : De la prime d'épuration – 75 : Du remboursement de la TVA sur les surtaxes, du remboursement de la surtaxe syndicale des Eaux du Verdon par la SEERC – 042 : de l'amortissement des subventions d'investissement sur les travaux et 002 : De l'excédent reporté 2020.

Monsieur Gérard IVORA demande si la SEERC a les plans des réseaux.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative sauf qu'ils ne sont pas à jour, c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de faire une modélisation des réseaux.

Monsieur Gérard IVORA explique qu'il travaillait dans une société des eaux et qu'il n'a jamais rencontré ces problèmes.

↳ *Section d'investissement* : Equilibre en dépenses et recettes à la somme de :2 020 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
16 Emprunts et dettes assimilées	90 000.00 €	10 Dotations, fonds divers	194 803.71 €
21 Immobilisations corporelles	1 843 364.11 €	13 Subventions d'investis.	125 024.35 €
23 Immobilisations en cours	0.00 €	001 Résultat reporté	1 471 221.79 €
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>86 635.89 €</i>	<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>228 950.15 €</i>
Total	2 020 000.00 €	Total	2 020 000.00 €

Détail des prévisions budgétaires :

- Réseau d'eau : Enveloppe de 250 000 € pour travaux liés au PUP Saint Pierre, une provision pour raccordement de deux fontaines au réseau gravitaire et une provision pour reprise de réseau dans le cadre des travaux engagés par le Département Avenue Le Bellegou et Avenue Victor Maria.
- Réseau d'assainissement : Enveloppe de 200 000.00 € : provision pour reprise de réseau dans le cadre des travaux engagés par le Département Avenue Le Bellegou et Avenue Victor Maria.
- Extension des réseaux quartier Uchane : Enveloppe de 778 364.11 € pour mise en œuvre du PUP Uchane et des travaux d'extension sur la Route de Villecroze, financés en partie par les investisseurs du projet PUP et par la CCLGV.
- Renouvellement Réseaux Rue Jules Philibert/RD 77 et Installation d'un compteur de sectorisation sur la conduite d'eau au Rond-Point Route de Moissac : 315 000 €. Financement : Inscription des soldes de subventions obtenues auprès de l'Etat – DETR et de l'Agence de l'Eau.
- Renouvellement des réseaux Avenue Clemenceau / Avenue Docteur Rozies et Avenue Beau Soleil : Enveloppe de 300 000 € : Provision pour reprise des réseaux suite aux travaux d'aménagement programmés par le Département.
- Opérations financières : En dépenses : Remboursement de la dette en capital et de l'amortissement de subventions d'investissement. En recettes : Inscription de l'excédent de fonctionnement 2020 capitalisé, de l'amortissement de travaux et de l'excédent d'investissement 2020.

Le budget est voté par chapitre au niveau de chaque section à l'unanimité.

➤ Commune

↳ *Section de fonctionnement* : Équilibre de la section à la somme de 3 096 000 €. Baisse du fonctionnement de 1.05 % par rapport à 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	965 224.00 €	70 Produits des services	107 000.00 €
012 Charges de personnel	1 512 000.00 €	73 Impôts et taxes	1 695 500.00 €
65 Autres charges de gestion	270 910.00 €	74 Dotations et participations	357 000.00 €
014 Atténuation de produits	237 000.00 €	75 Autres produits de gestion	100 000.00 €
66 Charges financières	48 500.00 €	013 Atténuation de charges	60 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	54 162.80 €	77 Produits exceptionnels	209.38 €
<i>042 Opérations ordre entre sections</i>	<i>8 203.20 €</i>	002 Excédent reporté	776 290.62 €
Total	3 096 000.00 €	Total	3 096 000.00 €

Madame Monique JAUBERT demande si l'Etat prend en charge les dépenses liées au COVID, supportées par la commune.

Monsieur le Maire répond par la négative.

☞ *Section d'investissement* : Equilibre de la section à la somme de 4 483 215 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
10 Reversement dotations	5 000.00 €	10 Dotations, fds divers	178 068.01 €
16 Emprunts et dettes assimilées	532 000.00 €	1068 Excédent fonct.capitalisé	237 978.60 €
20 Immobilisations incorporelles	115 000.00 €	13 Subventions d'investis.	1 499 819.12 €
21 Immobilisations corporelles	3 755 360.00 €	16 Emprunts et dettes	1 479 000.00 €
23 Immobilisations en cours	48 500.00 €	024 Produits de cession	0.00 €
204 Subv Equipt versées	27 355.00 €	001 Solde d'exécution	1 080 146.07 €
001 Solde d'exécution		040 Opérations ordre entre sections	8 203.20 €
Total	4 483 215.00 €	Total	4 483 215.00 €

Détail des prévisions budgétaires :

▸ Opérations financières : Enveloppe de 537 000 €

Dépenses : Remboursement du capital des emprunts, restitution de cautions, remboursement anticipé éventuel du prêt Iena et provision si reversement de la taxe d'aménagement à l'Etat en cas de trop perçu.

En recettes : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissement des études, excédent de fonctionnement capitalisé 2020 et excédent d'investissement 2020.

▸ Opérations non affectées : Enveloppe de 397 500.00 €

⇒ PLU : Enveloppe pour bureau d'étude, diagnostics et procédures (Révision et Modification).

⇒ Acquisition de licences logicielles : Provision pour acquisition ou renouvellement de logiciels métier.

⇒ Acquisition d'emplacements réservés et procédure de déclassement d'une partie du chemin de Notre Dame et des Escadenières : Provision

⇒ Acquisitions de parcelles (Var Habitat).

⇒ Acquisition d'une parcelle (Fondation contre le Cancer).

⇒ Réseaux d'électrification : Participation au raccordement suite à délivrance de permis de construire

⇒ Acquisition de matériel de bureau et informatique : Remplacement les ordinateurs de la Médiathèque et de l'ordinateur de la directrice de l'école élémentaire.

⇒ Acquisitions diverses : Rampe amovible pour le local vaccination, acquisition cinémomètre et Provision.

▸ Réfection divers bâtiments : Enveloppe de 468 540 € :

⇒ Hôtel de Ville : Création d'une fenêtre bureau DRH et provision si peinture salle du conseil et hall suite à fuite.

⇒ Ecole maternelle : Provision pour démarrage des travaux d'extension de la cantine.

⇒ Accessibilité Foyer et Mairie

⇒ Collégiale : Travaux suite aux intempéries de novembre 2019

⇒ Tour de l'horloge : Etudes

⇒ Vidéo protection : Travaux

⇒ Panneau d'information

⇒ Collégiale : Restauration bras de lumière et tableau Saint Joseph

▸ PUP Saint Pierre : Enveloppe de 300 000 € dont une partie financée par le promoteur.

▸ Centre de Loisirs : Enveloppe de 20 000 € : Pour clôture du programme et équipement. Report du solde des subventions obtenues de la CAF.

▸ Aménagement quartier Uchane : Enveloppe de 728 320 € pour travaux de création d'un bassin de rétention et de réseaux avec le financement d'une partie par les promoteurs et la CCLGV.

▸ Garages communaux : Enveloppe de 132 000 € pour l'agrandissement sur l'avant.

▸ Aménagement des espaces publics de la Maison de Santé : Enveloppe de 50 000 € pour solder l'opération. Report

des soldes des subventions obtenues auprès de l'Etat, la Région et le Département.

- Travaux réseaux DFCI : Enveloppe de 36 000 € pour pose de poteaux d'incendie et maillage Quartiers la Blaquière et les Ribias.
- Requalification du Centre Ancien : Enveloppe de 767 355 €
 - ⇒ Travaux éclairage public dans le cadre du collège provisoire
 - ⇒ Acquisition de terrains Quartier la Grave
 - ⇒ Provision dans le cadre du projet aménagement aire de stationnement / Avenue Albert 1^{er} – Phase 1
Provision pour travaux éclairage public et sécurisation piétons suite aux travaux d'aménagement programmés par le Département.
 - ⇒ Aménagement local poubelle sur le parking face à la MSP.
- Aire de stationnement La Colle : Enveloppe de 636 000 € pour les travaux d'aménagement, de construction de garages et d'acquisition et aménagement du chemin de liaison entre l'aire de stationnement et la Chemin de Sainte Catherine. Opération subventionnée par le Département et la CCLGV.
- Local impasse Rue Millet : Enveloppe de 250 000 € pour acquisition et aménagement.
- Coopérative agricole : Enveloppe de 32 500 € pour étude de faisabilité.
- Aménagements extérieurs divers : Enveloppe de 128 000 € pour plantation d'arbres et travaux de voirie Chemin Saint Roch, l'Estré, la Peirière.

Monsieur Patrick GENDRY rappelle qu'il est contre l'investissement de la coopérative. Il attend de voir tous les diagnostics et études à venir.

Beaucoup d'investissement : A cause du manque de parkings et de la suppression de 240 places dans le centre (construction de la MSP), la commune est obligée de réinvestir pour permettre le stationnement sur la commune. Manque de prévisions pour le cœur du village et donner une visibilité aux citoyens pour leur dire que le village va être revitalisé en commençant à budgétiser et investir pour le village.

Monsieur Bernard PANTEL répond qu'au centre du village, les parkings sont polluants et qu'il vaut mieux les mettre à l'extérieur.

Constat des réseaux vieillissant sur la totalité de la commune.

Monsieur le Maire dit que les voitures en ville sont une nuisance et que justement, il faut l'éviter en requalifiant l'espace pour mieux dynamiser.

Monsieur Patrick GENDRY dit que les services publics sont au centre des villes et qu'il faut faire des stationnements en ville.

Gouffre financier de la coopérative et on attend les agriculteurs autour d'une table, demande Monsieur Patrick GENDRY.

Monsieur le Maire explique que plusieurs réunions organisées par la CCLGV ont eu lieu et que les agriculteurs étaient très intéressés. Il conviendra bien sûr de les associer quand le projet sera plus avancé.

Le budget est voté par chapitre au niveau de chaque section, par 13 voix POUR, 3 voix CONTRE (le projet de la coopérative Christine DAUPHIN, Patrick GENDRY, Gérard IVORA) et 0 abstention.

4 – FINANCES

☞ *Vote des taux des taxes directes locales pour 2021*

Monsieur le Maire précise qu'à compter de 2021, conformément à la loi 1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La délibération relative au vote des taux 2021 ne fixera donc pas de taux pour la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En contrepartie de cette suppression, les communes se voient transférer le taux départemental de la taxe foncière

sur les propriétés bâties, qui s'élève pour le Département du Var à 15.49 %.

Ce transfert porte le taux communal de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, qui était de 17.58 % à 33.07 %.

En revanche, les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants. Mais, pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, le taux de cette taxe appliqué sur le territoire de la commune reste égal au taux appliqué en 2019 (18.97 %)

Considérant que dans le cadre de la préparation du budget communal, le produit fiscal attendu s'élève à : 1 533 828 Euros.

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation pour 2021 et de voter les taux ci-dessous :

Taxes	<i>Taux d'imposition 2020</i>	Taux départemental transféré	Taux d'imposition 2021 Votés
Foncier Bâti	17.58	15.49	33.07
Foncier Non Bâti	83.34		83.34

Adoption à l'unanimité du Conseil.

☞ *Convention d'objectif Association Promotion des Ressources du Terroir*

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution des subventions municipales est soumise à certaines conditions. Toute subvention allouée à une association supérieure à 23 000 €, nécessite la passation d'une convention d'objectif.

Il rappelle également que l'association " Promotion des Ressources du Terroir " est la seule à verser un loyer pour les locaux mis à disposition par la commune (18 324.24 € charges comprises) et qu'elle rembourse également à la Communauté de Communes une quote-part pour la mise à disposition d'un agent (8 500 €) et qu'elle supporte les charges salariales d'un employé.

*Monsieur Gérard IVORA demande qui est le président de cette association.
Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de Madame Dominique FAURE.*

Le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association précitée.

☞ *Colonies – Participation communale*

Monsieur le Maire propose de définir, comme les années précédentes, le montant de la participation communale aux séjours en colonies de vacances et séjours sportifs afin de permettre à certains d'enfants ne fréquentant pas le centre aéré de partir au cours de l'année 2021.

Le Conseil à l'unanimité, décide de fixer la participation communale aux séjours en colonies de vacances et séjours sportifs à **30 %** du montant restant à la charge des familles après déduction de toutes participations.

5 - ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – BILAN ANNUEL 2019

Les communes de plus de 2000 ha doivent chaque année délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à la loi du 8 février 1995 et à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières (ventes, cessions d'usufruit et de nu propriété,

échanges, donations, legs, baux conférant des droits réels immobiliers).

Dans ce but, les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2020 sont les suivantes :

ACQUISITION : NEANT

CESSION : NEANT

Le conseil à l'unanimité, approuve le bilan annuel présenté par Monsieur le Maire.

6 – COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON

Transfert de compétence mobilité

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 Mars 2021, n° 48-03-2021 approuvant la prise de compétence mobilité au sein de la CCLGV

Considérant l'intérêt pour le territoire de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon d'exercer la compétence mobilité

Considérant que pour que ce transfert soit effectif, il doit avoir recueilli l'accord du conseil communautaire avant le 31 Mars 2021 et des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentants les deux tiers de la population avant le 30 juin 2021

Considérant en outre, la nécessité d'avoir recueilli l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée et que la commune de Régusse se situe dans ce cas au sein de la CCLGV,

Monsieur le Maire expose ;

L'exercice de la compétence mobilité sur le territoire, est un point majeur pour le développement de celui-ci. La mobilité est une problématique prégnante sur le territoire, comme le dénote le diagnostic du SCOT.

Le Conseil à l'unanimité, se prononce favorablement pour que la CCLGV exerce la compétence mobilité à compter du 1^{er} Juillet 2021 sur l'ensemble des territoires.

7 – DECISION DU MAIRE

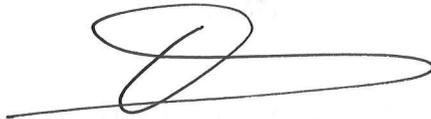
La demande de sous-traitance ayant été retirée par l'entreprise SONZA, ce point de l'ordre du jour est annulé.

8 –QUESTIONS DIVERSES

- *Questions orales : NEANT*

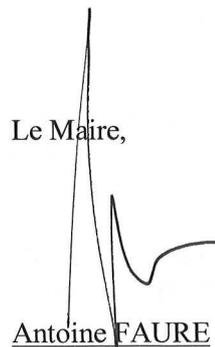
La séance est levée à 23 heures 20.

Le secrétaire,



Marlène ROUX

Le Maire,



Antoine FAURE